



DELIBERATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS MORCENNAIS
SEANCE DU 06 MARS 2024

Délégués en exercice : 22	Délégués présents : 18
Délégués Excusés : 3	dont Pouvoir : 3
Délégués absents : 1	
Votants : 21	
Date convocation : 29 février 2024	
Secrétaire de Séance : Paul CARRERE	

L'an deux mille vingt-quatre, le six du mois de mars, les membres du conseil de la Communauté de Communes se sont réunis dans la salle du Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Jérôme BAYLAC DOMENGETROY et sur convocation écrite adressée le 29 février 2024.

Présents :

Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY – Paul CARRERE (+ pouvoir de Yannick VILLATORO) – Anaïs CADIS – Nathalie MOMEN – Isabelle CANTEGREIL – Rose Marie ABRAHAM -Christelle GUILHEMSAN (+ pouvoir de Claude LABORDE) – Daniel BIREMONT – Roxanne OLIVIER – Hélène COUSSEAU (+ pouvoir de Martine GASTON) – Michel DOURTHE – Didier PLANCKE – Jean-Luc DUBROCA – Nicole DUCOUT – Frédéric PRADERE – Marc GAILLARD – Jean-Pierre REMY – Monique DUVIGNAU

Absents ayant donné pouvoir :

Yannick VILLATORO pouvoir à Paul CARRERE
Claude LABORDE pouvoir à Christelle GUILHEMSAN
Martine GASTON pouvoir à Hélène COUSSEAU

Absent : Luc Scognamiglio

Rapporteur : Paul CARRERE

N° 39 /2024

Objet : Approbation du Compte de Gestion 2023 – Communauté de Communes du Pays Morcenais

Monsieur Paul CARRERE propose au Conseil Communautaire d'approuver le Compte de Gestion de l'année 2023 de la Communauté de Communes du Pays Morcenais dressé par Monsieur COTINAT, Receveur Municipal, qui se révèle en tout point



identique au Compte Administratif de l'année 2023

Après débats,

Le Conseil Communautaire, à mains levées, par :

voix Pour : 21

voix Contre : 0

Abstentions : 0

APPROUVE le Compte de Gestion de l'année 2023 de la Communauté de Communes du Pays Morcenais présenté par le Receveur Municipal.

Le secrétaire de séance

Paul CARRERE

Morcenx-la-Nouvelle, le 06 mars 2024

Le Président



Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que conformément à l'article R421-1 à R 421-7 du Code de Justice administrative le Tribunal Administratif de Pau peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible via le site Internet <http://telerecours.fr>

Copies : Préfecture - Chrono – Dossier CC - Compta

Résultats budgétaires de l'exercice

60400 - CC DU PAYS MORCENNAIS

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 075 982,92	8 322 782,68	11 398 765,60
Titres de recette émis (b)	1 372 580,50	8 586 872,54	9 959 453,04
Réductions de titres (c)		487 519,18	487 519,18
Recettes nettes (d = b - c)	1 372 580,50	8 099 353,36	9 471 933,86
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 075 982,92	8 322 782,68	11 398 765,60
Mandats émis (f)	1 226 686,55	7 567 487,35	8 794 173,90
Annulations de mandats (g)	313,20	219 891,47	220 204,67
Dépenses nettes (h = f - g)	1 226 373,35	7 347 595,88	8 573 969,23
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	146 207,15	751 757,48	897 964,63
(h - d) Déficit			

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le 12/03/2024

ID : 040-244000691-20240306-2024DELIB39-BF





Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

CC DU PAYS MORCENNAIS

Exercice 2023

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le 12/03/2024

ID : 040-244000691-20240306-2024DELIB39-BF

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
Budget principal	330 994,40	780 738,90	146 207,15		477 201,55
Investissement	1 180 738,90	780 738,90	751 757,48		1 151 757,48
TOTAL I	1 511 733,30	780 738,90	897 964,63		1 628 959,03
Budgets des services administratifs					
60402-ZAE DU MASSIP - CC PM					
Investissement			5 000,00		
Fonctionnement					
Sous-Total	-75 000,00		5 000,00		-70 000,00
60403-ZAE IESPERON - CC PM					
Investissement			39 799,05		
Fonctionnement			-46 578,02		
Sous-Total	-39 799,05		-6 778,97		
60404-ZAE YGOS - CC PM					
Investissement					
Fonctionnement					
Sous-Total	-68 221,03		-1 778,97		-70 000,00
TOTAL II	-68 221,03		-1 778,97		-70 000,00
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III		780 738,90	896 185,66		1 558 959,03
TOTAL I + II + III	1 443 512,27	780 738,90	896 185,66		1 558 959,03